Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	23
votants	28

L'an deux mille vingt trois -----
le deux février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Gaëlle RANGHIERO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :

N°DCM2023-10

Crèche les P'Tites Canelles : modification du règlement intérieur

Eddi ETIENNE indique que suite au décret du 30/08/2021, le multi-accueil « Les P'tites Canelles » prend désormais la dénomination de crèche et doit s'engager à respecter la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.
Par ailleurs, il convient de prendre en compte les remarques faites par la C.A.F. lors de son audit comptable réalisé en juin 2022 et concernant notamment la facturation, les conditions d'annulation et l'application du barème national.

Afin de prendre en compte les nouvelles modalités de gestion mise en œuvre par le décret du 30/08/2021 et suite à l'audit comptable réalisé par la CAF en juin 2022 et sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Accepte les modifications apportées au règlement intérieur de la crèche les P'tites Canelles joint à la présente délibération ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe, à le signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

La Secrétaire,
Gaëlle RANGHIERO

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 09/02/2023

Publié le : 09/02/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)